Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20120927-2012-09-27\_039-DE

Date de télétransmission : 28/09/2012

Date de réception préfecture : 28/09/2012

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Président: M. REBSAMEN

M. Gilles TRAHARD

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Convocation envoyée le 20 septembre 2012 Publié le 28 septembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82 Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 82 Nombre de procurations : 8

Scrutin: Pour: 74

Abstention: 0 contre: 0 Ne se prononce pas: 0

# Membres présents :

M. François REBSAMEN M. Benoît BORDAT M. Michel ROTGER M. Pierre PRIBETICH M. Joël MEKHANTAR M. François NOWOTNY M. Jean ESMONIN M. Christophe BERTHIER Mme Christine MASSU Mme Colette POPARD M. Philippe DELVALEE Mme Dominique BEGIN-CLAUDET Mme Anne DILLENSEGER M. Rémi DETANG M. Claude PICARD M. Mohamed BEKHTAOUI M. Pierre PETITJEAN M. José ALMEIDA M. Georges MAGLICA Mme Claude DARCIAUX M. François DESEILLE M. Laurent GRANDGUILLAUME Mme Nelly METGE M. Nicolas BOURNY M. Patrick CHAPUIS Mme Elizabeth REVEL M. Jean-Philippe SCHMITT M. Michel JULIEN Mme Christine MARTIN M. Philippe GUYARD Mme Marie-Françoise PETEL Mme Nathalie KOENDERS M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Jean-François GONDELLIER Mme Marie-Josèphe DURNET-M. Gilles MATHEY Mme Catherine HERVIEU **ARCHEREY** M. Jean-Claude GIRARD M. Alain MARCHAND M. François-André ALLAERT Mme Françoise EHRE M. Jean-Claude DOUHAIT M. Mohammed IZIMER M. Patrick BAUDEMENT M. Jean-Paul HESSE Mme Hélène ROY Mme Geneviève BILLAUT Mme Badiaâ MASLOUHI Mme Jacqueline GARRET-RICHARD M. Murat BAYAM M. Patrick MOREAU Mme Joëlle LEMOUZY M. Michel BACHELARD M. Dominique GRIMPRET M. Jean-Yves PIAN M. Philippe BELLEVILLE M. Didier MARTIN Mme Stéphanie MODDE M. Norbert CHEVIGNY M. Jean-Pierre SOUMIER M. Philippe CARBONNEL Mme Noëlle CAMBILLARD. M. André GERVAIS M. Louis LAURENT M. Alain MILLOT M. Roland PONSAA

#### Membres absents:

M. Jean-François DODET
 M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
 M. Gérard DUPIRE
 M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
 Mme Christine DURNERIN
 M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
 Mme Myriam BERNARD
 Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
 M. Franck MELOTTE
 Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
 M. Gaston FOUCHERES
 M. Alain LINGER pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
 M. Rémi DELATTE
 M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER

GD2012-09-27 039 N°39 - 1/2

M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET.

## **OBJET: EAU ET ASSAINISSEMENT**

# Approbation du plan de zonage assainissement de Magny-sur-Tille

Conformément à l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Mixte du Dijonnais (qui a été dissous le 31/12/2010 et dont les compétences ont été reprises par la Communauté d'agglomération dijonnaise), dans le cadre de la compétence assainissement, a décidé par délibération du 10 novembre 2006 d'engager une étude pour la réalisation du zonage d'assainissement de la commune de Magny-sur-Tille.

L'étude confiée au bureau d'études Safege a été soumise au Conseil Municipal de Magny-sur-Tille lors de sa séance du 10 octobre 2011.

Monsieur le Président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise a prescrit la mise en enquête publique du zonage d'assainissement de la commune de Magny-sur-Tille par arrêté n° 2012-037 du 11 avril 2012.

Enfin, par ordonnance n° E12000047/21 du 26 mars 2012, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon a désigné Monsieur Daniel GARCIA en qualité de Commissaire Enquêteur, pour le suivi de l'enquête publique qui s'est tenue en Mairie de Magny-sur-Tille du 9 mai 2012 au 8 juin 2012 inclus.

Monsieur LUKEC, adjoint au maire de la commune de Magny-sur-Tille, a indiqué oralement au commissaire enquêteur qu'une autre solution technique pour le raccordement au réseau collectif des deux habitations situées rue de l'Abbayote était possible. Monsieur le commissaire enquêteur considère que cette solution doit être prise en considération.

Aucune observation particulière n'a été consignée dans le registre d'enquête publique.

Monsieur le commissaire enquêteur a émis dans son rapport en date du 3 juillet 2012 un avis favorable au zonage d'assainissement proposé à l'enquête publique avec les prescriptions suivantes :

## Zones d'assainissement collectif:

- -le bourg est entièrement situé en zone d'assainissement collectif,
- -les zones d'urbanisation futures sont situées en zone d'assainissement collectif,
- -la rue de l'Abbayote est située en zone d'assainissement collectif.

## *Zones d'assainissement non collectif*:

Quelques habitations isolées sont classés en assainissement non collectif.

- -trois habitations isolées situées impasse du lac et rue du Patis,
- -une habitation isolée située Chemin du Marais,
- -une habitation isolée située route de Chevigny-Saint-Sauveur.

Vu l'avis de la Commission Eau Assainissement Voiries Réseaux Divers,

# Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'approuver le plan de zonage d'assainissement de la commune de Magny-sur-Tille,
- de demander que la commune de Magny-sur-Tille intègre le plan de zonage d'assainissement dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune,
- de préciser que ce plan de zonage sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité.

GD2012-09-27 039 N°39 - 2/2



